

La pénurie d'enseignants ne peut jamais amener un élève à doubler son année

■ Faute de profs, des élèves n'ont pas suivi certains cours pendant des semaines.

La question est délicate. Que fait-on, à l'heure des examens, d'un élève qui n'a pas pu suivre un cours pendant parfois de longues semaines, faute de profs ? Doit-il passer les examens ? Et si ceux-ci sont des évaluations externes communes à toutes les écoles, comment fera-t-on pour qu'il ne soit pas défavorisé ? Comment va-t-on évaluer ses acquis ? Et si ces derniers s'avèrent insuffisants pour affronter une année supérieure, devra-t-il doubler ?

Une motion d'Ecolo

Au vu de la pénurie des enseignants qui s'aggrave et qui engendre dans certaines régions et certaines matières de vrais problèmes pour trouver un remplaçant lorsqu'un titulaire d'un cours tombe malade, la parlementaire Ecolo Barbara Trachte a déposé cette semaine une motion au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle y demandait notamment que soient organisées *"de toute urgence des séances de rattrapage pour les élèves qui ont été affectés par la pénurie d'enseignants dans les matières évaluées aux épreuves externes"*. Il est vrai que plusieurs retours du terrain évoquaient des élèves qui, dans diverses matières, n'ont pas eu de cours pendant de longues semaines. La motion d'Ecolo a cependant été rejetée par la majorité PS-CDH.

Faire confiance aux établissements

Pour argumenter ce refus, le cabinet de la ministre de l'Education Marie-Martine Schyns (CDH) explique qu'il faut faire confiance aux écoles, plutôt que d'entamer *"une action dans la pré-*

cipitation qui conduirait à une désorganisation".

Lorsqu'un élève n'a pas pu suivre l'entièreté des cours, c'est en effet le conseil de classe qui en tiendra compte. Ce dernier est d'ailleurs l'autorité qui décide toujours en dernier recours si un élève doit ou non doubler une année. *"Et jamais un élève ne pourra être pénalisé parce qu'il n'a pas reçu un cours pendant un certain temps, faute d'enseignant"*, explique Conrad van de Werve, porte-parole du Segec, le Secrétariat général de l'Enseignement catholique.

L'école, dans la rédaction des examens, ou lors de la délibération (lorsqu'il s'agit d'examens externes par exemple) prendra donc toujours en compte les circonstances particulières de l'année. C'est également l'école qui organisera des remédiations pour aider

les élèves qui auraient raté des cours, explique Fanny Constant, la secrétaire générale du CECF, le Conseil de l'enseignement communal et provincial.

C'est donc bien auprès de son école que l'élève devrait trouver du soutien pédagogique.

"Il manque des mesures d'urgence pour mieux accueillir les enseignants."

Barbara Trachte
Parlementaire Ecolo.

Un manque de données

Il reste, tout le monde en convient, que la pénurie d'enseignants qui s'amplifie constitue un vrai problème. Un problème que la ministre ne peut, pour l'heure, chiffrer en temps réel. *"Nous prenons des mesures pour faire face à la pénurie"*, poursuit Conrad van de Werve au nom du Segec. *Et nous notons que la ministre veut apporter des solutions à ce problème qui est crucial."*

"Oui, la ministre a avancé des solutions, conclut Barbara Trachte, mais il manque des mesures d'urgence pour mieux accueillir les enseignants débutants et faciliter leur entrée en fonction dès le mois de septembre."

BdO